



Recommandé AR

Médan, le 11 décembre 2010

Commission particulière du débat public
sur le prolongement du RER E
Tour Pacific – Bâtiment Est
11 Cours Valmy
92977 PARIS LA DEFENSE 7

Objet : Prolongement du RER E
N/Réf. : MTD/CA/2010/12/372

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du dossier du débat public, octobre – novembre 2010, concernant le prolongement du RER E à l'ouest.

Si l'objectif est de permettre aux habitants de la vallée de la Seine travaillant à la Défense de se rendre rapidement à leur bureau, il semble que les usagers des gares entre Mantes et Poissy auront à subir un allongement de la durée du trajet pour se rendre à la gare Saint-Lazare. Il serait donc opportun d'avoir une information précise à ce sujet.

Des réaménagements des gares sont prévus entre Poissy et Mantes-la-Jolie, toutefois, rien n'est envisagé pour prévenir les nuisances sonores engendrées par une capacité de transport de 50 % supérieure au trafic actuel. A défaut de mise en place de rames plus silencieuses et de dispositifs anti-vibratiles, il serait indispensable de prévoir la pose de murs anti-bruit.

Il est à noter que des vibrations sont ressenties à ce jour dans certaines habitations proches des voies ferrées et que la situation ne pourra que s'aggraver. Des points noirs de bruit ont été relevés dans certains secteurs, cependant rien n'est dit pour Médan alors qu'aujourd'hui près de 20 % de la population sont exposés à des bruits ferroviaires supérieurs à 70 dB (A), d'après les données figurant sur les cartes stratégiques du bruit sur le territoire des Yvelines.

Des études réalisées sur l'impact du prolongement du RER E à l'ouest font ressortir que l'impact sur le bruit n'est pas significatif au sens de la réglementation ! Le tableau, page 116, mentionne une comparaison de la situation de référence avec la situation « projet éole ». Il s'agit en réalité d'une comparaison d'une situation 2020 sans le projet et d'une situation 2020 avec le projet. Cette étude prend donc en compte, dans les deux cas, une augmentation de trafic de 50 %, due à une augmentation considérable de la population du fait d'un vaste programme d'urbanisation de la vallée de la Seine dans les dix prochaines années. Aussi, aurait-il été plus judicieux de prendre comme situation de référence l'année 2010, ce qui aurait permis d'avoir des éléments de comparaison plus objectifs. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous communiquer la situation 2010 pour connaître l'impact réel sur le bruit.

Mairie de Médan

1

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous apporter des précisions sur ce qui précède et faire le nécessaire pour que les habitants de Médan et des autres communes n'aient pas leur cadre de vie détérioré par les nuisances qui pourraient être occasionnées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Serge GOBLET,
Maire de Médan

